

Critères d'attribution de la bourse Erasmus+ 2021-22

La répartition des bourses ERASMUS se fait de la façon suivante:

| | Stage | Séjour Académique |
|--------|-------|-------------------|
| ECAM 2 | 0 | 53 |
| ECAM 4 | 7 | 23 |
| ECAM 5 | 7 | |

Pour les première et troisième années, il n'y a pas de mobilité prévue. Les étudiants en année d'études peuvent bénéficier d'une bourse de 7 mois. Les étudiants en semestre d'études peuvent bénéficier d'une bourse de 3.5 mois. La durée du séjour est une estimation, si la durée réelle (selon l'attestation de présence) est inférieure aux mois subventionnés, le montant de la bourse se réduit en conséquence, si elle est supérieure le montant restera le même.

La valeur accordée par destination suit les groupes de pays selon les critères ERASMUS affichés ci-dessous:

| Groupe | Pays de destination | Mobilité d'études | Mobilité de stage |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| G1 | Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni | 310 € | 460 € |
| G2 | Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal | 260 € | 410 € |
| G3 | Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie | 210€ | 360€ |

Concernant les critères d'attribution pour le:

Stage : La date de présentation du contrat signé est décisive si le nombre de candidatures dépasse le nombre de bourses.

Séjour d'études : Si plusieurs candidats, une bourse partielle (minimum 3 mois) sera attribuée jusqu'à la limite des fonds.

Nota bene: les critères sociaux, les autres bourses éventuellement cumulables et votre situation personnelle ne peuvent pas être pris en compte pour l'attribution de la bourse ERASMUS+.

Nota bene : les étudiants ne peuvent pas bénéficier de la bourse ERASMUS+ en cas de redoublement en deuxième année.